

## 2020 – 2021 Aide-mémoire rapide

Mesures incitatives gouvernementales REEE pour les familles

Revenu familial net	Bon d'études canadien (BEC) Min. 500 \$ – Max. 2 000 \$	Subvention canadienne pour l'épargne-études de base (SCEE)	Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE supplémentaire)	Admissibilité gouvernementale totale
48 535 \$ OU moins  (49 020 \$ pour SCEE supplémentaire)	SI l'enfant est né en janvier 2004 ou après	20 % des premiers 2 500 \$ en cotisations annuelles déposées au REEE de chaque enfant	20 % additionnels des premiers 500 \$ cotisés à un REEE annuellement	40 % Contrepartie gouverne- mentale
49 021 \$ à 98 040 \$	*	20 % des premiers 2 500 \$ en cotisations annuelles déposées au REEE de chaque enfant	10 % additionnels des premiers 500 \$ cotisés à un REEE annuellement	30 % Contrepartie gouverne- mentale
Plus de 98 040 \$	*	20 % des premiers 2 500 \$ en cotisations annuelles déposées au REEE de chaque enfant	*	20 % Contrepartie gouverne- mentale

1-3:48 535 \$, 4:54 764 \$, 5:61 016 \$, 6:67 268 \$, 7:73 521 \$, 8:79 773 \$, 9:86 025 \$, 10:92 277 \$